

## COMMUNE DE BALLOTS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 27 octobre 2016

Convocation en date du 21 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absentes excusées : Mme CHEVALIER Catherine, M. MARAIS Valéry,

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

#### Objet 2016-099 - Salle des fêtes : présentation du projet de restructuration

M. le maire présente le dernier projet réalisé par M. GILET Arnaud.

Suite à l'évolution du sujet et après audit énergétique, il a établi une liste des travaux supplémentaires à intégrer au projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les propositions suivantes :

- Mise à neuf du sol dans le hall d'entrée, couloir sanitaires et WC PMR
  - *estimatif de : + 3600 € ht lot décoration*
- Installation d'un système VMC adapté : (au lieu et place de la VMC double flux initialement prévue)
  - VMC 1 : sanitaires : VMC Hygro B
  - VMC 2 : salles : VMC modulée MDA Co<sup>2</sup>
  - *estimatif de : + 13 000 € ht lot chauffage (au lieu de 18 500 € HT soit - 5 500 € HT)*
- Mise en adéquation rapport de puissance et quantité des radiateurs vs chaudière fioul
  - *estimatif de : + 4 500 € ht lot chauffage*
- Intégration de volets roulants dans les menuiseries ext.
  - *estimatif de : + 1 950 € ht façade Sud lot menuisier*
- Création de l'esplanade : réalisation optionnelle après renseignement pris concernant les deux citernes gaz et fuel actuellement enterrées sous l'espace jeux prévu après l'esplanade

- *estimatif de + 10 000 € ht lots charpentier/menuisier/maçonnerie (avec largeur 3m au lieu de 2m initialement)*
- Mise en place de portail (s)
  - *estimatif de : + 3 725 € ht (l'unité) lots Paysagiste/maçonnerie : en option avec version plus simple*
- Mise aux normes accessibilités PMR (intérieur WC - extérieur Esplanade)
  - *estimatif de : + 14 500 € ht lots terrassement / menuisier*
- Mise aux normes centrale incendie
  - *estimatif de : + 3 200 € ht lots électricité*
- Isolation faux plafond \*\*\*R=10 (pour les 2 salles)
  - *estimatif de : + 10 290 € ht lot plaquiste*

NE VALIDE PAS les propositions suivantes :

- Intégration de volets roulants dans les menuiseries ext.
  - *estimatif de : + 8 000 € ht façade Nord lot menuisier  
+ 1 560 € ht façade Ouest lot menuisier*
- Suppression portes de séparation de salle
  - *estimatif de : + 1 000 € ht lots dépose et « mise à neuf »*
- Mise en place de voile d'ombrage côté Entrée principale Mairie/Salle des fêtes
  - *estimatif de : + 4 750 € ht lot Paysagiste*

PRECISE que l'actuelle cloison devra être démontée, raccourcie puis remontée, ceci engendrant un coût estimé à 2 000 € HT.

---

Objet 2016 - 100 - Acquisition terrain appartenant à Mme DUCHEMIN Mireille

Le maire fait part aux membres du conseil municipal, qu'il a fait une proposition d'achat à Mme DUCHEMIN Mireille, pour son terrain situé route de Laubrières, et cadastré section YH n° 236, d'une superficie de 13 697 m<sup>2</sup>, au prix de 0,70 € le m<sup>2</sup>. Ce terrain était loué à M. DALIFARD Bruno, ce dernier arrêtant son activité, Mme DUCHEMIN le proposait en premier lieu à la commune.

Cette dernière ayant émis un avis favorable, il y a lieu de délibérer.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section YH n° 236, appartenant à Mme DUCHEMIN Mireille, au prix de 0,70 €, soit la somme totale de 9 587,90 €,

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs à cette transaction, et PRECISE que les frais sont à la charge de la commune.

---

Objet 2016 - 101 - Bail occupation précaire à M. GADBIN Dominique

Suite à la décision d'acquisition de la parcelle cadastrée section YH n° 236, d'une superficie de 13 697 m<sup>2</sup>,

et suite à la demande faite par M. GADBIN Dominique, domicilié à Ballots lieudit « La Silardière » pour louer cette parcelle

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer un bail précaire avec M. GADBIN Dominique, domicilié à Ballots lieudit « La Silardière » au prix de 159,22 € l'hectare, pour la parcelle cadastrée section YH n°236, et ce à partir du 1er novembre 2016.

---

Objet 2016-102 - Budget communal : modifications budgétaires n° 5

Le conseil municipal,

AUTORISE les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2016 :

Investissement (dépenses) :

Article 2315-51 (installations, matériel - opération Aménagement urbain) : - 4 000 €

Article 2183-53 (matériel bureau - opération acquisition matériel) : + 4 000 €

---

Objet 2016- 103- Lotissement La Barrière : vente du lot n° 13 à M. TERESCHENKO Julien et Mme BEURNEZ Anne-Gaëlle

Le conseil municipal,

VU l'offre d'achat de M. TERESCHENKO Julien et Mme BEURNEZ Anne-Gaëlle, domiciliés à BALLOTS 2, impasse de la Motte, concernant le lot n° 13 du lotissement La Barrière, cadastré section YH 216, d'une superficie de 825 m<sup>2</sup>,

Après délibération et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. TERESCHENKO Julien et Mme BEURNEZ Anne-Gaëlle, moyennant le prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>, soit 16 500,00 € HT avec TVA sur marge (3 065,37 €) soit pour la somme totale de 19 565,37 € TTC.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle.

Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.

---

## Objet 2016-104 - Repas des Aînés : participation

Les membres du conseil municipal

FIXENT le montant de la participation au repas traditionnel qui sera servi aux aînés le dimanche 13 novembre 2016 à :

- 8 € pour les personnes âgées de 71 ans et plus (repas servi en salle ou à domicile)
- 12 € pour les personnes âgées de 65 à 70 ans (repas servi en salle ou à domicile)
- le prix réel du repas pour les personnes âgées jusqu'à 64 ans (repas servi en salle ou à domicile), soit 25 €

Rappellent que le règlement du repas se fera lors de l'inscription en mairie.

---

## Objet 2016-105 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Craon

M. CHAUVIN Maxime donne lecture du courrier de la mairie de Craon, en date du 07 octobre 2016, concernant les coûts de scolarité des enfants résidant à Ballots et scolarisés à Craon.

- o Participation pour les enfants scolarisés dans le public :  
Les éléments suivants sont apportés : la répartition des charges de scolarité entre communes est régie par le Code de l'Éducation et notamment par les articles L212-8 et R212-21, qui précisent que la participation aux frais de scolarité à l'extérieur d'une commune est justifiée par les contraintes suivantes :
  - Les deux parents exercent une activité professionnelle et la commune de résidence ne dispose pas de service de garderie et de cantine
  - L'état de santé de l'enfant nécessite des soins particuliers sur la commune de scolarisation
  - L'inscription préalable d'un frère ou d'une sœur dans la commune d'accueil
  - Lorsque la commune de résidence n'a pas la capacité d'accueil suffisante
- o Participation pour les enfants scolarisés dans le privé :  
La loi ne prévoit qu'une contribution à titre facultatif pour les enfants scolarisés dans un établissement privé à l'extérieur, et la municipalité de Ballots a déjà signé un contrat d'association avec l'école privée Saint Antoine, située sur sa commune.

Considérant ces éléments, le conseil municipal

DECIDE de ne pas participer aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Craon concernant les enfants de Ballots scolarisés au sein de l'école privée Saint Joseph

DECIDE de participer aux frais de fonctionnement pour un élève scolarisé au sein de l'école Boris Vian, ceci sur la base du coût de scolarité de la commune de Ballots (soit 532.82 € pour un élève scolarisé en primaire). Cette participation est décidée de manière dérogatoire par le conseil municipal tout en sachant que la demande de participation aurait dû être établie préalablement à l'inscription.

DECIDE de participer aux frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en classe ULIS, pour la somme de 793 €, qui représente le coût moyen d'un élève pour l'année 2015/2016.

---

Aménagement d'une voie piétonne route de Laubrières : à voir au printemps. Aménagement d'une voie piétonne de la sortie du bourg au carrefour des « Chesnaies ».

Possibilité d'installation d'une antenne GSM (Free Mobile) : une étude sera faite pour l'implantation d'une antenne sur le terrain communal, route de La Selle Craonnaise.

---

Objet 2016-106 - Indemnité de gardiennage des églises communales

Le conseil municipal,

Considérant la circulaire préfectorale n° 2015-07-DPT-29 du 8 juillet 2015 fixant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 474,22 €

Considérant que ce plafond indemnitaire demeure égal en 2016,

FIXE à 118.55 € (25 % du plafond) l'indemnité pour le gardiennage de l'église, pour l'année 2016

DESIGNE M. SABIN Francis, gardien de l'église, à qui sera versé cette indemnité.

---